

COMMUNIQUE DE PRESSE



AVIS SUR L'INNOVATION EN MIDI-PYRÉNÉES

Rapporteur : Monsieur Daniel THEBAULT

Assemblée plénière du CESER de Midi-Pyrénées – 20 Octobre 2010

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'année 2009 a été déclarée par les instances européennes « année européenne de la créativité et de l'innovation » proclamant ainsi que la créativité constituait l'une des principales clés de réussite dans une économie mondialisée. Parallèlement, la Commission Européenne et la France ont demandé à chaque région d'établir une Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) assortie d'un plan d'actions.

Aussi, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Midi-Pyrénées en présentant à l'Assemblée Plénière du 20 Octobre prochain un projet d'avis sur l'innovation en Midi-Pyrénées a estimé qu'il était opportun d'établir un état des lieux des principaux acteurs de l'innovation en région, d'examiner les modalités de mise en œuvre de la SRI au moment où la gouvernance et son plan d'actions se mettent en place, de faire des propositions pour une plus grande efficacité de l'innovation en région. Ce projet d'avis a été volontairement court afin de faciliter aux lecteurs l'appropriation de ce sujet quelque peu complexe.

Pour conduire ses travaux, le CESER s'est appuyé sur les auditions des différents acteurs et sur le diagnostic de la SRI. Ce diagnostic a mis en évidence l'existence en Midi-Pyrénées d'un potentiel de recherche publique et privée et des compétences très importantes, un grand dynamisme en matière de partenariats technologiques, un impact sur le tissu économique. Toutefois, la création de valeur et l'attractivité se trouvent en deçà du potentiel, et malgré un dispositif de soutien à l'innovation très complet, sa lisibilité et son efficacité sont à renforcer.

En conséquence, le CESER présente aujourd'hui dans son projet d'avis sur l'innovation un certain nombre de propositions (17) parmi lesquelles :

Une meilleure efficacité du dispositif régional de soutien à l'innovation et propose la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Durable, en fusionnant MPE et MPI et en y associant l'Incubateur. Un accès plus facile aux dispositifs d'aides à l'innovation, notamment pour les PME/PMI en demandant au Conseil Régional la constitution de «chefs de projets innovation », interlocuteurs uniques des entreprises pour les demandes d'aides à l'innovation. Ces « chefs de projets innovation », en lien avec les structures régionales pour l'innovation, accompagneraient les entreprises et notamment les PME/PMI dans la globalité de leur démarche : prospection et sensibilisation des PME à l'innovation, aide à la formalisation des questions, élaboration de leurs dossiers de demande d'aides, recherche de compétences.

Le renforcement de l'Incubateur Midi-Pyrénées considéré comme « un espace de sécurité pour prendre des risques » afin qu'il puisse mieux assurer ses missions de détection et d'évaluation, d'accompagnement plus actif pendant l'incubation et de présence encore soutenue pendant la phase de post incubation.

Un Fonds d'Amorçage ambitieux, en effet pour le CESER, le Conseil Régional devrait prendre l'initiative de doter la région d'un nouveau fonds d'amorçage ambitieux pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes.

La création d'une SATT Régionale performante : dans le cadre du Grand Emprunt (appelé aussi Investissements d'Avenir), le PRES « Université de Toulouse » porte un projet de création d'une SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies). Le CESER recommande que tous les acteurs concernés participent à la conception de ce nouvel outil.

Pour le CESER, l'innovation est également sociale et sociétale : avoir une culture de l'innovation apparaît donc comme un élément indispensable pour la promouvoir ou simplement la comprendre. Sa promotion devrait être inscrite dans le système éducatif tant initial, que dans le cadre de la formation continue. **Le CESER recommande une meilleure visibilité de l'ensemble des formations existantes relatives au management de l'innovation. A l'initiative du PRES « Université de Toulouse », le dispositif pourrait évoluer si besoin vers une offre plus complète et cohérente.**

Le Conseil Régional pourrait par ailleurs être à l'initiative de rencontres et de forums régionaux sur l'innovation sociale qui permettraient de débattre sur des retours d'expériences et de projets territoriaux d'innovation sociale en entreprises. Il souhaite également que le Conseil Régional soit l'initiateur de rencontres professionnelles annuelles ou bi-annuelles consacrées à l'innovation entre porteurs d'idées et chefs d'entreprises.

Enfin, le CESER Midi-Pyrénées qui représente la société civile dans ses composantes économiques, sociales et environnementales, demande à nouveau à être associé à la gouvernance de la Stratégie Régionale de l'Innovation.